

Congratulations on the purchase of your Kinetico Water System.

Kinetico Canada Incorporated warrants its products to be free from defects in material and workmanship. Any faulty part will be replaced at no charge for the part if it falls within the following time periods originating from the date of original system installation.

What is Covered?

I. Kinetico Residential Water Conditioning Systems, Aerators, Neutralizers, Upflow Dechlorinators and Arsenic Guard® Systems.*

10 Ten years on all parts, including Macrolite® filtration media, ion exchange resin**, and Kinetico by-pass valves and prefilter assemblies, except as otherwise noted below.

10 Ten years on the polyglass resin/media tanks and regenerant storage tank.

7 Seven years on 2060f Sulfur Guard™
(*The AquaKinetico™ and Powerline™ Series are covered under separate warranty.)

*(**When oxidizing agents are present, the softener must be a Kinetico Carbon Combination System or be preceded by a Kinetico Dechlorination System. Additionally, the carbon media in these systems must be maintained and replaced according to the system's operating instructions. If these conditions are not met, the ion exchange resin is not covered.)*

II. Kinetico K5 Drinking Water Station

A. Installed following a Kinetico Water Softener
(Kinetico K5 Drinking Water Station feed water must first pass through a Kinetico water softening system.)

10 Ten years on all parts
Ten years on the reverse osmosis membrane

B. Installed separately

10 Ten years on all parts

4 Four years on the reverse osmosis membrane
Kinetico Commercial Reverse Osmosis Systems applied residentially are not covered by this warranty.
(See Commercial Warranty.)

III. Other Warranted Products

1 Other Kinetico products, components and accessories that are not specifically mentioned elsewhere in this warranty [including, but not limited to, Drinking Water Filters with MACguard®, other tanks, filter housings and pumps] and/or not manufactured by but distributed by Kinetico through authorized dealers, are covered for a period of **one year** from date of purchase.

Warranty under I, II and III does not include freight or labour charges.

Who is Covered?

This product warranty is transferable by the original owner to a subsequent owner. The only requirement is that the system must remain at the site of original installation.

Extension of Warranty to a Subsequent Installation

The ORIGINAL OWNER may move the system to another location. The influent water quality at the subsequent location MUST, however, be within your system's operating specifications. Please contact a local authorized Kinetico dealer prior to installation at another location.

Limits on this Warranty

Your system must be sold to you and serviced by an authorized Kinetico dealer in order to receive coverage under this warranty.

Additionally, this warranty **does not** cover products installed for any application other than single family dwellings. The design of the overall treatment system and the performance of your system is related to the chemistry of the water being treated; therefore, your system must only be maintained with parts manufactured or distributed by Kinetico, including replacement products and parts. **Otherwise, this limited warranty is void.**

This warranty **does not** include damage to your system due to abuse, misuse, neglect, freezing, alterations, misapplication or a change in the influent water characteristics.

Influent water conditions must not exceed the following operating specifications:

For Water Conditioning Equipment

- Pressure: 80 psi for Aerator, 125 psi for all other water conditioning equipment
- Min./Max. Operating Temperature: 2°C-48°C (35°F-120°F)

For Residential Drinking Water Filters and K5 Drinking Water Stations

- 0.1 ppm iron, 10 gpg hardness, 3000 ppm TDS+
- pH range: 3-11
- Min./Max. Operating Temperature: 2°C-38°C (35°F-100°F)
- Min./Max. Operating Pressure: (35-120 psi)++
+ For TDS levels above 1500, pressures should be >50 psi.
++ nitrate reduction: (40-120 psi)

Warranty on the reverse osmosis membrane does not include damage caused by the failure of non-Kinetico equipment to remove iron or hardness minerals.

Periodic replacement of filter cartridges and certain filter media (such as carbon, birm, calcite, Filter-Ag, UltraSorb™ or Sulfaban™) is part of the normal maintenance required by your system. These replacements and media loss due to natural attrition are not covered.

Additional operating parameters may apply and are listed in your system owner's manual and/or installation instructions. Your equipment must be installed and operated in accordance with Kinetico's recommendations, and applicable province and local codes for warranty to apply.

Registration and Service

To place your system under warranty, your authorized Kinetico dealer must register your equipment with Kinetico Incorporated within 30 days of the installation date. For service under this warranty, contact your authorized Kinetico dealer. Retain your receipt along with this warranty for reference if service is necessary.

No Other Warranties

THERE IS NO OTHER EXPRESS WARRANTY. IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ARE LIMITED TO THE DURATION OF THIS WRITTEN WARRANTY AND ARE EXCLUDED TO THE EXTENT PERMITTED BY LAW. THERE ARE NO WARRANTIES OTHER THAN THOSE CONTAINED HEREIN. IN NO EVENT SHALL KINETICO BE LIABLE FOR INDIRECT, SPECIAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES IN CONNECTION WITH THE USE OR THE LOSS OF USE OF THIS SYSTEM.

How Provincial Law Relates to the Warranty

Some provinces do not allow limitations on how long an implied warranty lasts or the exclusion or limitation of incidental or consequential damage, so the above limitations or exclusions may not apply to you. This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from province to province.

Modification of the Warranty

Kinetico does not authorize any other person to assume for Kinetico any other liability in connection with this product. The dealer has no authority to make any representations on behalf of Kinetico or to modify the terms of Kinetico's warranty in any way.

Félicitations pour l'achat de votre système de traitement d'eau Kinetico.

Kinetico Canada Inc. garantit ses produits contre les défauts de fabrication ou de matériau. Toute pièce défectueuse sera remplacée, sans frais pour la pièce, si celle-ci est couverte pour l'une des périodes indiquées ci-dessous à compter de la date d'installation initiale du système.

Qu'est-ce qui est couvert?

I. Les systèmes résidentiels de conditionnement de l'eau, les aérateurs, les neutraliseurs, les déchlorateurs à courant ascendant et les systèmes Arsenic Guard^{MD} de Kinetico.*

10 Garantie de dix ans sur toutes les pièces, y compris les matières filtrantes Macrolite^{MD}, la résine échangeuse d'ions**, les robinets de dérivation Kinetico et les dispositifs de préfiltration, sauf indication contraire ci-dessous.

10 Garantie de dix ans sur les réservoirs de résines/matières filtrantes en fibre de verre et sur le réservoir de stockage de régénérant.

7 Garantie de sept ans sur les systèmes Sulfur Guard^{MC} 2060f.

(*Les systèmes AquaKinetic^{MC} et Powerline^{MC} sont couverts par une garantie distincte.)

(**En présence d'agents oxydants, l'adoucisseur d'eau doit être un système combiné au charbon Kinetico ou être précédé d'un système de déchloration Kinetico. Par ailleurs, la matière filtrante au charbon doit être maintenue et remplacée conformément aux directives d'utilisation du système. Si ces conditions ne sont pas observées, la résine échangeuse d'ions n'est pas couverte par la garantie.)

II. Système de purification d'eau potable K5 de Kinetico

A. Installé après un adoucisseur d'eau Kinetico

(Dans le cas des systèmes de purification d'eau potable K5, l'affluent doit d'abord passer par un adoucisseur d'eau Kinetico.)

10 Garantie de dix ans sur toutes les pièces. et sur la membrane à osmose inverse.

B. Installé séparément

10 Garantie de dix ans sur toutes les pièces.

4 Garantie de quatre ans sur la membrane à osmose inverse.

Les systèmes commerciaux Kinetico d'osmose inverse utilisés à des fins résidentielles ne sont pas couverts par la présente garantie. (Voir la garantie commerciale.)

III. Autres produits garantis

1 Les autres produits, composants et accessoires Kinetico qui ne sont pas expressément mentionnés ailleurs dans la présente garantie (notamment les filtres à eau potable avec dispositif MACguard^{MD}, les autres réservoirs, les boîtiers de filtre et les pompes) et/ou qui ne sont pas fabriqués par Kinetico mais sont distribués par elle par l'intermédiaire de ses distributeurs agréés, sont couverts pendant un an à compter de la date d'achat.

Les clauses de garantie I, II et III ne couvrent pas les frais de main-d'œuvre et de transport.

Qui est couvert?

La garantie de ce produit est transférable par le propriétaire d'origine au propriétaire suivant. Le système doit toutefois rester sur le site de l'installation d'origine.

Application de la garantie à une installation subséquente

Le PROPRIÉTAIRE INITIAL peut déplacer le système à un autre emplacement. Cependant, la qualité de l'affluent dans le système au nouvel emplacement DOIT respecter les spécifications du système. Veuillez communiquer avec un distributeur agréé Kinetico près de chez vous pour le déplacement de l'installation vers un autre emplacement.

Limites d'application de la présente garantie

Pour que vous soyez couvert en vertu de la présente garantie, vous devez acheter votre système et le faire entretenir auprès d'un distributeur agréé Kinetico.

De plus, la présente garantie **ne** couvre **pas** les produits installés dans tout emplacement autre qu'une habitation unifamiliale. La conception de l'ensemble du système de traitement d'eau et le rendement de votre système dépendent de la composition chimique de l'eau traitée; par conséquent, la présente garantie ne s'applique qu'aux équipements fabriqués et distribués par Kinetico. **Sinon, la présente garantie limitée est nulle.**

Par ailleurs, elle **ne** couvre **pas** les dommages à votre système qui sont attribuables à un usage abusif, à une mauvaise utilisation, à la négligence, au gel, à des modifications, à une erreur d'application ou à une variation des caractéristiques de l'affluent.

Les caractéristiques de l'affluent dans le système ne doivent pas dépasser les spécifications de fonctionnement suivantes.

Équipement de conditionnement de l'eau

- Pression : 551,6 kPa (80 psi) pour l'aérateur, 861,9 kPa (125 psi) pour tout autre équipement de conditionnement de l'eau
- Température min./max. de fonctionnement : 2 °C à 48 C (35 °F à 120 °F)

Filtres d'eau potable résidentiels et systèmes de purification d'eau potable K5

- 0,1 ppm de fer, 171 mg/L (10 gpg) de dureté, 3000 ppm de MDT+
- Plage du pH : 3-11
- Température min./max. de fonctionnement : 2 °C à 38 C (35 °F à 100 °F)
- Pression min./max. de fonctionnement : (35-120 psi)++
 - + Pour les niveaux de MDT supérieurs à 1500, les pressions doivent être supérieures à 50 psi.
 - ++ réduction de nitrate : (40-120 psi)

La garantie de la membrane à osmose inverse ne couvre pas les dommages subis par un défaut d'élimination du fer ou des minéraux de dureté d'un équipement ne provenant pas de Kinetico.

Le remplacement périodique des cartouches filtrantes et de certaines matières filtrantes (p. ex., charbon, soufre, calcite, Filter-Ag, ultrAsorb^{MC} ou Sulfaban^{MC}) fait partie de l'entretien normal de votre système. Ces remplacements et les pertes de matière filtrante dues à l'attrition naturelle ne sont pas couverts par la garantie.

D'autres paramètres de fonctionnement peuvent s'appliquer. Pour plus de détails, consultez le guide d'utilisation de votre système et/ou les instructions d'installation. Votre équipement doit être installé et utilisé conformément aux recommandations de Kinetico et à la réglementation provinciale et locale en vigueur.

Enregistrement et service après-vente

Pour activer la garantie de votre système, votre détaillant agréé Kinetico doit enregistrer votre équipement auprès de Kinetico Incorporated dans un délai de 30 jours après la date d'installation. Pour obtenir du service aux termes de la présente garantie, communiquez avec votre détaillant agréé Kinetico. Conservez votre exemplaire de la carte d'enregistrement du propriétaire avec la présente garantie pour vous y référer en cas de besoin.

Aucune autre garantie

IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE QUE LA PRÉSENTE GARANTIE. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE ÉCRITE ET SONT EXCLUES DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE GARANTIE QUE CELLES CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. EN AUCUN CAS KINETICO NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE LA PERTE D'UTILISATION DU PRÉSENT SYSTÈME.

Application des lois provinciales

Il est interdit, dans certaines provinces, d'imposer des limites quant à la durée d'une garantie implicite ou d'exclure les dommages accessoires ou consécutifs ou d'en limiter le montant, de sorte que les limites ou les exclusions précitées pourraient ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous accorde des droits précis en vertu de la loi et il est possible que vous ayez d'autres droits selon votre province de résidence.

Modification de la garantie

Kinetico n'autorise aucune autre personne à assumer en son nom des responsabilités relativement au produit visé par la présente garantie. Aucun distributeur n'a l'autorisation de faire des représentations au nom de Kinetico ou de modifier les clauses de la garantie de Kinetico de quelque façon que ce soit.

Congratulations on the purchase of your AquaKinetic Water System.

Kinetico Incorporated warrants its products to be free from defects in material and workmanship. Any faulty part will be replaced at no charge for the part if it falls within the following time periods originating from the date of original system installation.

What is Covered?

I. AquaKinetic Water Softener

5 Five years on all parts, ion exchange resin*, and Kinetico by-pass valves and prefilter assemblies, except as otherwise noted below.

5 Five years on the polyglass resin/media tanks and regenerant storage tank.

(*When oxidizing agents are present, the softener must be preceded by a Kinetico Dechlorination System. Additionally, the carbon media in these systems must be maintained and replaced according to the system's operating instructions. If these conditions are not met, the ion exchange resin is not covered.)

II. AquaKinetic A200 System

7 Seven years on all parts.

2 Two years on the reverse osmosis membrane.

III. Other Warranted Products

Other Kinetico products, components and accessories that are not specifically mentioned elsewhere in this warranty (including, but not limited to other tanks, filter housings and pumps) and/or not manufactured by but distributed by Kinetico through authorized dealers, are covered for a period of **one year** from the date of installation.

Warranty under I., II. and III. does not include freight or labour charges.

Who is Covered?

This product warranty is transferable by the original owner to a subsequent owner. The only requirement is that the system must remain at the site of original installation.

Extension of Warranty to a Subsequent Installation

The ORIGINAL OWNER may move the system to another location. The influent water quality at the subsequent location MUST, however, be within your system's operating specifications. Please contact a local authorized Kinetico dealer prior to installation at another location.

Limits on this Warranty

Your system must be sold to you and serviced by an authorized Kinetico dealer in order to receive coverage under this warranty. Additionally, this warranty **does not** cover products installed for any application other than single family dwellings. The design of the overall treatment system and the performance of your system is related to the chemistry of the water being treated; therefore, your system must only be maintained with parts manufactured or distributed by Kinetico, including replacement products and parts. **Otherwise, this limited warranty is void.**

This warranty **does not** include damage to your system due to abuse, misuse, neglect, freezing, alterations, misapplication or a change in the influent water characteristics.

Influent water conditions **must not** exceed the following operating specifications:

For Water Softening Equipment

- Pressure: 125 psi for all water conditioning equipment
- Min./Max. Operating Temperature: 2°C-48°C (35°F-120°F)

For the AquaKinetic A200 Drinking Water System

- 0.1 ppm iron, 10 gpg hardness, 3000 ppm TDS**
 - pH range: 3-11
 - Min./Max. Operating Temperature: 2°C-38°C (35°F-100°F)
 - Min./Max. Operating Pressure: 35-100 psi
- ** For TDS levels above 1500, pressures should be >50 psi.

Warranty on the reverse osmosis membrane does not include damage caused by the failure of non-Kinetico equipment to remove iron or hardness minerals.

Periodic replacement of filter cartridges is part of the normal maintenance required by your system. These replacements and media loss due to natural attrition are not covered.

Additional operating parameters may apply and are listed in your system owner's manual and/or installation instructions. Your equipment must be installed and operated in accordance with Kinetico's recommendations, and applicable province and local codes for the warranty to apply.

Registration and Service

To place your system under warranty, your authorized Kinetico dealer must register your equipment with Kinetico Incorporated within 30 days of the installation date. For service under this warranty, contact your authorized Kinetico dealer. Retain your receipt along with this warranty for reference if service is necessary.

No Other Warranties

THERE IS NO OTHER EXPRESS WARRANTY. IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ARE LIMITED TO THE DURATION OF THIS WRITTEN WARRANTY AND ARE EXCLUDED TO THE EXTENT PERMITTED BY LAW. THERE ARE NO OTHER WARRANTIES OTHER THAN THOSE CONTAINED HEREIN. IN NO EVENT SHALL KINETICO BE LIABLE FOR INDIRECT, SPECIAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES IN CONNECTION WITH THE USE OR THE LOSS OF USE OF THIS SYSTEM.

How Provincial Law Relates to the Warranty

Some provinces do not allow limitations on how long an implied warranty lasts or the exclusion or limitation of incidental or consequential damage, so the above limitations or exclusions may not apply to you. This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from province to province.

Modification of the Warranty

Kinetico does not authorize any other person to assume for Kinetico any other liability in connection with this product. The dealer has no authority to make any representations on behalf of Kinetico or to modify the terms of Kinetico's warranty in any way.

Félicitations pour l'achat de votre système de traitement d'eau Kinetico

Kinetico Inc. garantit ses produits contre les défauts de fabrication ou de matériau. Toute pièce défectueuse sera remplacée, sans frais pour la pièce, si celle-ci est couverte pour l'une des périodes indiquées ci-dessous à compter de la date d'installation initiale du système.

Qu'est-ce qui est couvert?

I. Adoucisseur d'eau AquaKinetic

5 Garantie de cinq ans sur toutes les pièces, y compris la résine échangeuse d'ions*, les robinets de dérivation Kinetico et les dispositifs de préfiltration, sauf indication contraire ci-dessous.

5 Garantie de cinq ans sur les réservoirs de résines/matières filtrantes en fibre de verre et sur le réservoir de stockage de la solution régénérante.

(*En présence d'agents oxydants, l'adoucisseur d'eau doit être précédé d'un système de déchloration Kinetico. Par ailleurs, la matière filtrante au charbon doit être maintenue et remplacée conformément aux directives d'utilisation du système. Si ces conditions ne sont pas observées, la résine échangeuse d'ions n'est pas couverte par la garantie.)

II. Système AquaKinetic A200

7 Garantie de sept ans sur toutes les pièces.

2 Garantie de deux ans sur la membrane à osmose inverse.

III. Autres produits garantis

Les autres produits, composants et accessoires Kinetico qui ne sont pas expressément mentionnés ailleurs dans la présente garantie (notamment les autres réservoirs, les boîtiers de filtre et les pompes) et/ou qui ne sont pas fabriqués par Kinetico mais sont distribués par elle par l'intermédiaire de ses distributeurs agréés, sont couverts pendant **un an** à compter de la date d'installation.

Les clauses de garantie I, II et III ne couvrent pas les frais de main-d'œuvre et de transport.

Qui est couvert?

La garantie de ce produit est transférable par le propriétaire d'origine au propriétaire suivant. Le système doit toutefois rester sur le site de l'installation d'origine.

Application de la garantie à une installation subséquente

Le PROPRIÉTAIRE INITIAL peut déplacer le système à un autre emplacement. Cependant, la qualité de l'affluent dans le système au nouvel emplacement DOIT respecter les spécifications du système. Veuillez communiquer avec un distributeur agréé Kinetico près de chez vous pour le déplacement de l'installation vers un autre emplacement.

Limites d'application de la présente garantie

Pour que vous soyez couvert en vertu de la présente garantie, vous devez acheter votre système et le faire entretenir auprès d'un distributeur agréé Kinetico. De plus, la présente garantie ne couvre pas les produits installés dans tout emplacement autre qu'une habitation unifamiliale. La conception de l'ensemble du système de traitement d'eau et le rendement de votre système dépendent de la composition chimique de l'eau traitée; par conséquent, la présente garantie ne s'applique qu'aux équipements fabriqués et distribués par Kinetico. Sinon, la présente garantie limitée est nulle.

Par ailleurs, elle ne couvre pas les dommages à votre système qui sont attribuables à un usage abusif, à une mauvaise utilisation, à la négligence, au gel, à des modifications, à une erreur d'application ou à une variation des caractéristiques de l'affluent.

Les caractéristiques de l'affluent dans le système ne doivent pas dépasser les spécifications de fonctionnement suivantes :

Équipement d'adoucissement de l'eau

- Pression : 125 psi pour tout équipement de conditionnement de l'eau
- Température min./max. de fonctionnement : 2 °C à 48 C (35 °F à 120 °F)

Système de purification d'eau potable AquaKinetic A200

- 0,1 ppm de fer, 171 mg/L (10 gpg) de dureté, 3000 ppm de MDT**
 - Plage du pH : 3-11
 - Température min./max. de fonctionnement : 2 °C à 38 C (35 °F à 100 °F)
 - Pression min./max. de fonctionnement : 35-100 psi
- ** Pour les niveaux de MDT supérieurs à 1500, les pressions doivent être supérieures à 50 psi.

La garantie de la membrane à osmose inverse ne couvre pas les dommages subis par un défaut d'élimination du fer ou des minéraux de dureté d'un équipement ne provenant pas de Kinetico.

Le remplacement périodique des cartouches filtrantes fait partie de l'entretien normal nécessaire pour le bon fonctionnement de votre système. Ces remplacements et les pertes de matière filtrante dues à l'attrition naturelle ne sont pas couverts par la garantie.

D'autres paramètres de fonctionnement peuvent s'appliquer. Pour plus de détails, consultez le guide d'utilisation de votre système et/ou les instructions d'installation. Votre équipement doit être installé et utilisé conformément aux recommandations de Kinetico et à la réglementation provinciale et locale en vigueur.

Enregistrement et service après-vente

Pour activer la garantie de votre système, votre détaillant agréé Kinetico doit enregistrer votre équipement auprès de Kinetico Incorporated dans un délai de 30 jours après la date d'installation. Pour obtenir une assistance quant aux termes de la présente garantie, communiquez avec votre détaillant agréé Kinetico. Conservez votre exemplaire de la carte d'enregistrement du propriétaire avec la présente garantie pour vous y référer en cas de besoin.

Aucune autre garantie

IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE QUE LA PRÉSENTE GARANTIE. TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE ÉCRITE ET SONT EXCLUES DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE GARANTIE QUE CELLES CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. EN AUCUN CAS KINETICO NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE LA PERTE D'UTILISATION DU PRÉSENT SYSTÈME.

Application des lois provinciales

Il est interdit, dans certaines provinces, d'imposer des limites quant à la durée d'une garantie implicite ou d'exclure les dommages accessoires ou consécutifs ou d'en limiter le montant, de sorte que les limites ou les exclusions précitées pourraient ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous accorde des droits précis en vertu de la loi et il est possible que vous ayez d'autres droits selon votre province de résidence.

Modification de la garantie

Kinetico n'autorise aucune autre personne à assumer en son nom des responsabilités relativement au produit visé par la présente garantie. Aucun distributeur n'a l'autorisation de faire des représentations au nom de Kinetico ou de modifier les clauses de la garantie de Kinetico de quelque façon que ce soit.